



COMMUNE DE LINXE

Envoyé en préfecture le 15/09/2023

Reçu en préfecture le 15/09/2023

Publié le 16/09/2023

ID : 040-214001554-20230914-230914H1421H1-DE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 14 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois le quatorze septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Linxe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Thierry GALLEA, Maire.

Date de la convocation : lundi 11 septembre 2023

Présents :

Thierry GALLEA, Dominique ROBERT, Stéphane SERE, Delphine CHOLE, Julien DESBIEYS, Chantal GARROUSSIA, Véronique MORA, Cédric CHATON, Carine DUPUY, Isabelle DARRICAU, Jean-Luc LAHOUE, Marine FOURGS, Marie DURAN

Absents :

Pouvoirs :

Pierre SANCHEZ a donné pouvoir à M. CHATON; Marc VERNIER a donné pouvoir à Mme DURAN

Nombre de membres afférents 15

Nombre de membres en exercice 15

Présents 13

Pouvoirs 2

Votants 15

N° DEL20230914-005

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DE COTE LANDES NATURE - CONSTRUCTION D'UNE HALLE**

M le Maire présente le projet de construction de la halle qui s'inscrit dans la restructuration de la traversée du bourg et de requalification des espaces publics de la Commune de Linxe.

L'objectif principal de ce projet est donc de créer un lieu de partage et de réunion.

En vue de la réalisation de ce programme de travaux, la Commune de Linxe souhaite solliciter une aide financière de la Communauté des Communes Côte Landes Nature au titre des fonds de concours.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention se décompose comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT

Sources	Montant	Taux
Fonds propres de la Commune	93 914€	20%
Sous-total autofinancement	€	
Union européenne	80 000€	17%
Etat – DETR ou DSIL	84 875€	18%



Conseil régional		24 629€	5%
Conseil départemental		150 000€	33%
Fonds de concours CC CLN	Le montant maximum du fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée par la commune de ..., hors subventions,	26 000€	6%
Sous-Total subventions publique *		365 504€	80%
Total H.T.		459 418€	100,00 %

* dans la limite de 80 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

ARTICLE 1 -

- **ADOPTER** l'opération de la construction de la halle et les modalités de son financement

ARTICLE 2 -

- **APPROUVER** le plan de financement prévisionnel ;

ARTICLE 3 -

- **S'ENGAGER** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés ().

Signé le , 15 SEP. 2023

La secrétaire de séance

Véronique Nora

[Signature]

[Signature]

Thierry GALLEA